



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Addendum 1 à la
Circulaire administrative
CA/196

Le 10 décembre 2011

Aux Administrations des Etats Membres/Observateurs de l'UIT

Objet: Conférence mondiale des radiocommunications de 2012 (CMR-12)

1 Comme le Secrétaire général l'a annoncé dans les Lettres circulaires 11 et DM-11/1000 datées du 10 mars 2011, la Conférence mondiale des radiocommunications de 2012 (CMR-12) aura lieu du 23 janvier au 17 février 2012, immédiatement après l'Assemblée des radiocommunications de 2012 (AR-12). La Circulaire administrative CA/196 du Bureau des radiocommunications datée du 6 avril 2011 a fourni aux participants de plus amples informations sur la CMR-12 afin de les aider dans leur travail de préparation. L'objet du présent Addendum est d'apporter des détails supplémentaires concernant la préparation de la CMR-12.

2 Soumission des propositions élaborées avant la CMR-12

Il est rappelé aux Etats Membres qu'ils doivent se reporter à la Section 3 et à l'Annexe 2 de la Circulaire administrative CA/196 en ce qui concerne la soumission de leurs propositions pour les travaux de la CMR-12. En particulier, pour pouvoir, conformément à la Résolution 165 (Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires, assurer la traduction dans les délais voulus des documents soumis à la CMR-12 et leur examen approfondi par les délégations, les Etats Membres devront soumettre leurs propositions au plus tard 14 jours avant le début de la Conférence, c'est-à-dire avant le 9 janvier 2012.

3 Système de gestion des propositions soumises à la CMR-12

Un système de gestion des propositions a été mis au point pour la CMR-12 afin de faciliter l'accès en ligne aux propositions pour les travaux de la Conférence. Ce système est accessible sur la page web de la CMR-12 (<http://www.itu.int/ITU-R/go/wrc-12>, cliquer sur "Documents" puis sur "Système de gestion des propositions soumises à la CMR-12").

4 Synchronisation des documents de la CMR-12

Les informations initiales concernant la disponibilité des documents de la CMR-12 figurent dans les Sections 4 et 5 de la Circulaire administrative CA/196.

Le Secrétariat a mis en place l'application **ITU WRC-12 Sync**, accessible sur la page web de la CMR-12 (<http://www.itu.int/ITU-R/go/wrc-12>) qui permet de synchroniser les documents de la CMR-12 sur le disque local d'un ordinateur individuel avant et pendant la conférence. Cette application a été configurée de façon à permettre l'accès au serveur de l'UIT à Genève et la synchronisation, sur demande, sur la dernière version des documents publiés. Cette application peut être installée à l'aide des identifiants de compte TIES UIT à partir de la page web suivante: <http://www.itu.int/ITU-R/go/wrc-12-sync>.

5 Site SharePoint pour la CMR-12

Un site SharePoint a été mis en place pour la Conférence. Il comportera des sous-sites pour chaque commission et pour chaque groupe de travail au sein desquels des "dossiers partagés" seront créés pour faciliter l'échange de documents informels entre les participants au cours de la Conférence. En outre, ces sites pourront contenir des informations pertinentes concernant les travaux des différents groupes. De plus amples détails sur l'utilisation de ce site SharePoint seront fournis dans le document d'information INFO/3 de la CMR-12.

6 Inscription des participants, visa et autres informations

Les informations relatives à l'inscription des participants à la CMR-12, aux demandes de visa, et aux réservations d'hôtel figurent dans les Sections 6, 7 et 8 et dans l'Annexe 3 de la Circulaire administrative CA/196.

A ce stade, nous rappelons aux Etats Membres et aux entités ayant le statut d'observateur qu'ils doivent soumettre, par l'intermédiaire du coordonnateur qu'ils ont respectivement désigné, les noms des participants à la CMR-12 afin d'éviter tout retard inutile au moment de l'enregistrement.

D'autres informations pratiques seront fournies aux participants à la CMR-12 dans les documents d'informations INFO/1 et INFO/2.

7 Pour les questions d'ordre général concernant la CMR-12, la personne à contacter est M. Fabio Leite, Adjoint au Directeur du Bureau des radiocommunications (Tél.: +41 22 730 5940 ou courriel: fabio.leite@itu.int).

François Rancy
Directeur du Bureau des radiocommunications

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT
- Observateur (Résolution 99 (Rév. Guadalajara, 2010))
- Observateurs qui participent à titre consultatif, conformément aux numéros 278 et 279 de la Convention de l'UIT
- Observateurs des Membres du Secteur des radiocommunications qui ne participent pas à titre consultatif, conformément au numéro 280 de la Convention de l'UIT
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents du Groupe consultatif des radiocommunications
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Vice-Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications